# COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION PUBLIQUE

## Mairie de Baigneaux lundi 14 septembre 2026

Rédacteur : Jean GODET commissaire enquêteur

Le public était invité à partir de 18 h pour une réunion d'information prévue pour durer jusqu'à 20 h.

Etaient présents Monsieur Claude PIERRE maire de Baigneaux ainsi que Monsieur Stevens CHANCELIER et Madame Amarande BACCARO respectivement responsable commercial et cheffe de projets d'études ENR chez Energie Eolienne Solidaire (EES), société porteuse du projet de champ éolien du Mont Oiseau.

11 personnes assistaient à la réunion.

En ouverture, je me présente et rappelle le rôle du commissaire enquêteur :

J'ai été nommé par le président du tribunal administratif pour mener cette enquête publique. Ma fonction est totalement indépendante. Je n'ai aucun intérêt personnel aussi bien dans le projet que dans la commune de Baigneaux. J'insiste sur ce point pour que vous compreniez bien que mon rôle se veut strictement impartial.

J'ai parlé d'enquête publique mais en fait nous sommes ici dans le cadre d'une consultation publique, procédure qui a remplacé récemment l'enquête publique traditionnelle, notamment pour les projets d'installations classées pour l'environnement. La consultation dure 3 mois, au lieu d'1 mois dans l'enquête publique, ce qui doit permettre d'améliorer l'information et la participation du public. Cette consultation va se dérouler jusqu'au 2 décembre 2026.

L'un des avantages de cette nouvelle procédure est que certaines démarches administratives peuvent se faire en parallèle, ce qui permet de gagner du temps sur l'ensemble du processus.

Mon rôle en tant que commissaire enquêteur est de garantir le bon déroulement de cette consultation. Vous avez la possibilité de vous informer, de poser des questions, d'obtenir des réponses de la part des représentants du porteur de projet et bien sûr de donner votre avis.

Un site internet dédié a été mis en place pour cette consultation. L'adresse figure sur les affiches. Vous y retrouverez toutes les informations utiles et surtout les documents complets de présentation du projet.

Conformément à la réglementation, 2 réunions publiques sont organisées dans le cadre de cette consultation : la première a lieu aujourd'hui 14 septembre, la seconde se tiendra au même endroit et aux mêmes heures le jeudi 19 novembre 2026.

Je rédigerai un compte rendu de chaque réunion qui sera mis en ligne sur le site internet. Ce compte rendu reprendra la présentation du porteur de projet ainsi que les éléments essentiels

évoqués. Pour cela, j'enregistre la réunion et le compte rendu que j'en ferai sera anonyme vous concernant, sauf si vous souhaitez qu'il en soit autrement, auquel cas vous voudrez bien me le dire lors de votre intervention.

En complément des 2 réunions publiques, j'assurerai 1 permanence de 3 heures à la mairie de Baigneaux, le 12 octobre prochain de 15h à 18h.Lors de celle-ci, je serai présent avec le dossier et vous pourrez venir échanger avec moi et déposer vos observations sur un registre mis à disposition du public.

A l'issue de la consultation, je réaliserai une synthèse des observations reçues aussi bien sur le site internet que sur le registre papier ou bien par courrier. Cette synthèse sera transmise au porteur de projet qui disposera de 5 jours pour y répondre. Ensuite, j'aurai 15 jours pour rendre, à la Préfecture d'Eure et Loir, mon rapport et mes conclusions motivées, fondées sur l'analyse des observations reçues, les explications fournies par le porteur de projet et les éléments du dossier.
Ces précisions étant apportées, voici comment va se dérouler cette réunion :
-Je vais passer la parole à M. PIERRE maire de Baigneaux pour qu'il précise la position de la commune au regard de ce projet et qu'il rappelle les différentes démarches ou actions faites par celle-ci.
-Puis les représentants du porteur de projet, Energie Eolienne Solidaire, feront une présentation synthétique du projet, après quoi nous vous passerons la parole et essaierons de répondre à toutes vos questions.

M.PIERRE prend ensuite la parole. Il rappelle qu'il y a une vingtaine d'années, un projet éolien avait déjà été envisagé sur la commune mais que l'aviation militaire s'y était opposée. Aussi, quand la société EES est venue pour lui faire part de son projet, il a répondu qu'il n'était pas hostile mais que le conseil municipal se prononcerait lorsqu'il serait sûr de l'accord de l'aviation militaire. Cet accord de principe étant obtenu, M. PIERRE précise qu'une bonne collaboration s'est vite établie entre la commune et la société EES, un comité de projet regroupant les maires des communes voisines a été mis en place ainsi que 2 réunions du comité local de concertation incluant les riverains. Ces éléments de concertation ont permis de monter le projet, valider les implantations définitives du parc et ont montré, malgré certaines interrogations tout à fait normales, qu'il y avait plutôt une acceptation du projet. Enfin M. PIERRE dit qu'il est favorable au projet éolien pour des raisons financières. Aujourd'hui, le budget d'investissement de la commune n'est que de l'ordre de 50000€, or les administrés demandent des équipements, l'amélioration du cadre de la commune (réfection des trottoirs…) impossibles à toutes satisfaire sans ressources supplémentaires. L'implantation d'éoliennes avec les ressources fiscales qu'elles généreront sera bénéfique pour la commune et pour ses habitants.

La parole est ensuite donnée aux représentants de la société EES pour une présentation de l'historique du projet et de ses grandes lignes. M.CHANCELIER et MME. BACCARO se partagent cette présentation reprise en pièce jointe à ce compte-rendu.

La présentation d'EES donne lieu à quelques questions de la salle :

-Quand l'aviation militaire a-t-elle donné son accord au projet ?

Elle a donné son accord en mars 2025.

-Quelle sera la production énergétique du projet ?

Les 8 éoliennes produiront environ 67800 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation d'électricité de 13900 foyers, chauffage inclus.

-Comment s'opère le raccordement au réseau ?

C'est ENEDIS qui décide du poste de raccordement. Dans le dossier, il a été envisagé 3 postes source : Auvilliers, Tivernon et Orgères. Compte tenu des disponibilités restantes de ces différents postes, il est probable qu'ENEDIS retienne celui de Tivernon. Le raccordement se fait au moyen de câbles enterrés qui suivent le tracé des routes départementales, du poste de livraison au poste de raccordement.

-Les éoliennes seront-elles neuves ?

Oui. Pas d'utilisation de matériau recyclé.

-Pour limiter le bruit, sera-t-il installé des peignes ?

Toutes les éoliennes intègrent aujourd'hui, d'origine, des peignes.

-Quelle est la durée de vie des éoliennes installées ?

Les éoliennes sont certifiées pour une durée de vie minimale de 20 ans. La Société EES envisage le replacement des éoliennes au bout de cette durée et prévoit donc une exploitation de 40 ans.

-Qu'en est-il de la maintenance des installations ?

La maintenance des éoliennes en phase exploitation sera réalisée par le fabricant des turbines pendant la période de garantie constructeur définie au contrat. Selon les contrats, elle est d'une durée allant de 5 à 20 ans renouvelables ou non. Au-delà de la période de garantie, l'exploitant aura la possibilité de faire appel à une autre entreprise de compétences équivalentes.

-L'exploitant est-il assuré pour les risques potentiels ?

Bien sûr, il souscrit des assurances spécifiques.

Cette question donne lieu à une discussion sur les risques engendrés par le parc. L'un de ces risques étant la projection de glace lors d'hivers rigoureux. Toutefois EES précise que ce risque est maitrisé. Il est étudié au sein de l'étude de danger, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation environnementale, et évalué avec un niveau acceptable. Une mesure de sécurité est prévue pour prévenir la mise en mouvement de l'éolienne lors de la formation de glace, avec un système d'arrêt automatique en cas de déduction de glace sur les pales des éoliennes. Par ailleurs, les matériaux ont évolué et l'accroche de glace est moindre.

Le public n'ayant plus de question, la réunion est close à 19h45.